

NOMENCLATURE : 8-3

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB10_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

EFFACEMENT DE RESEAUX SECS RUE DE LA
ROCHEFOUCAULD A LENS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Centralité, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), en sa qualité de Maître d'Ouvrage, réalise des travaux de requalification de voirie rue de La Rochefoucauld à LENS, dont la première phase concerne l'enfouissement des réseaux secs.

Ces travaux de dissimulation esthétique des réseaux électriques et de télécommunication nécessitent ponctuellement de faire cheminer les câbles sur le patrimoine bâti mais également de reprendre de manière systématique les points de branchement existants. Ces prestations d'une durée d'un mois environ sont prises en charge par la CALL à l'exception des réfections ponctuelles de l'espace public.

Pour cela, l'entreprise missionnée formalise, sous la responsabilité de sa Maîtrise d'Ouvrage, des conventions de servitude de passage avec les propriétaires des fonciers concernés.

Dans ce cas précis, la Ville de Lens étant propriétaire des trois parcelles cadastrées AL 638, AL 1073 et AL 1436, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de passage et tous documents utiles à l'exécution de ces travaux.

La Commission finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



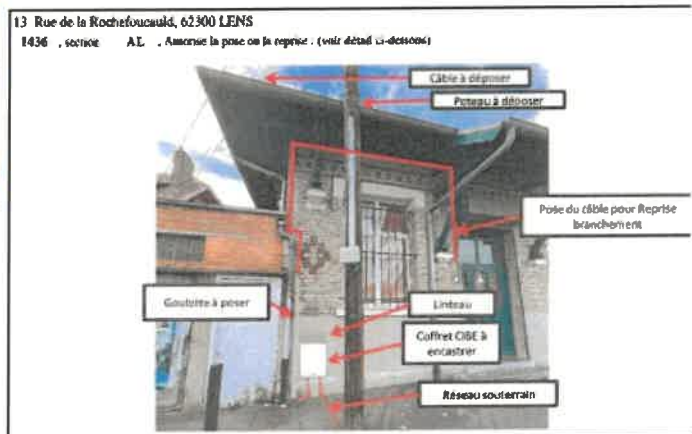
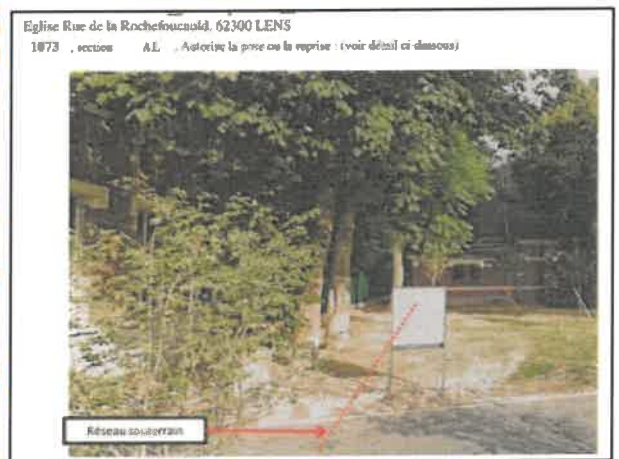
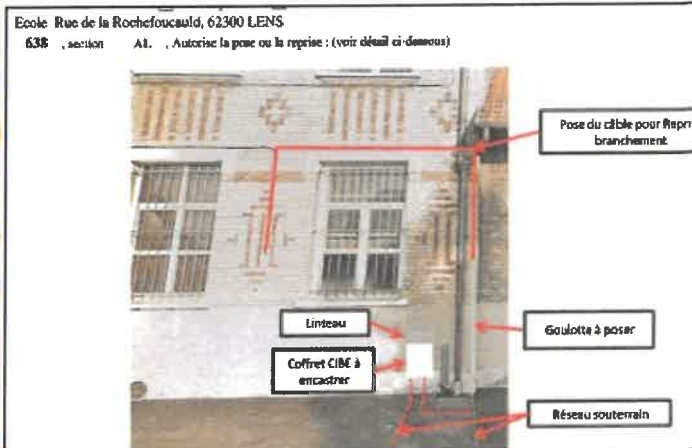
Sylvain ROBERT

Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE



ANNEXE A LA DELIBERATION N°10 : SITUATIONS PARCELLES CADASTRALES :



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etai^{ent} présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etai^{ent} excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etai^{ent} absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.